

(1)

(N° 48.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1855.

DENRÉES ALIMENTAIRES (1).

ART. 2.

Amendement présenté par M. THIBAUT.

Ajouter les mots : *Par terre, canaux ou rivières.*

Amendement présenté par M. VAN RENYNGHE.

Ajouter : *pain*, après le mot : *fécules*.

(1) Projet de loi, n° 5.

Rapport, n° 59.

Amendements, n° 43 et 45.
